



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 43

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27  
Présents : 23  
Absents excusés : 4  
Procurations : 04  
Absents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Pour : 27  
Contre : 00  
Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

#### Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

#### Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

#### Étai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

### Date de convocation

06 avril 2023

### OBJET : POINFOR

#### Action "Parents Autrement" - Appel de fonds

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

L'action « Parent autrement » est conduite par POINFOR, en partenariat avec la CAF, le Département et la Commune. Elle est proposée à un public essentiellement féminin, monoparental et percevant le RSA. Les projets menés sont fonction de la motivation des personnes, de leur assiduité et des obstacles qui peuvent freiner leur progression.

En 2022, le groupe « Parent autrement » était composé de 12 dames. A raison d'une séance par semaine de janvier à décembre, elles ont pu rompre l'isolement, participer à des actions sur la parentalité, vaincre leurs problèmes de timidité, de mobilité, reprendre leur santé en mains, rétablir un contact avec le monde du travail et surtout retrouver confiance en elles.

POINFOR a transmis à la collectivité le bilan qualitatif et quantitatif de l'action pour 2022, accompagné d'un appel de fonds de 2.000 €.

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission  
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Après délibération,  
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)  
**le Conseil Municipal**

**ACCEPTE** de verser la somme de 2.000 € à POINFOR correspondant à la participation de la Commune à cette action. Elle sera imputée au budget, au poste 65748 « subventions ».

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL